

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2009.

L'an deux mille neuf et le premier juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 23 juin 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Présents : DUFOUR Thierry, MAUREL Jacques, BORGOMANO Jean-Charles, DE LAGARDE Vincent, HEIM Philippe, ANTOINE Gérard, CHARPENTIER ECLACHE Véronique, GAYRARD Alain, GOZÉ Emile, GUERRERO Catherine, MALAQUIN Hélène, MALRIC Gilles, PAULIN Martine, RASCOL René, STROUD John, VERGNES Brigitte.

Absents excusés : MARTIN Agnès, JARLAN Alain, DELERIS Benoît, MADAULE Martine, MALRIC Barbara, MONTEILS DAMOISON Françoise, SUDRE Catherine.

Secrétaire : MAUREL Jacques.

-----

## ORDRE DU JOUR

1. Renouvellement du Contrat de l'intervenante Musique à l'Ecole Elémentaire.
2. Renouvellement du Contrat du professeur d'Anglais à l'Ecole Elémentaire.
3. Modification du Tableau des Effectifs de la Commune.
4. Echange de terrains sans soulte Commune de Puygouzon / Les Maisons Claires.
5. Décision Modificative n°1 – Budget assainissement.
6. Approbation de la Convention d'entretien du ruisseau et du chemin dits du Carroufol entre la Commune de Saliès et la Commune de Puygouzon.
7. Tirage au sort des jurés d'assises 2010.
8. Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent communal.
9. QUESTIONS DIVERSES :
  - 9.1. Circulation chemins du travers d'Al Vigné.
  - 9.2. Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques – Etude de faisabilité.
  - 9.3. Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques – Demandes de subventions.
  - 9.4. Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
  - 9.5. MAPA Travaux voirie 2009.
  - 9.6. Personnel communal.

### 1. Renouvellement du Contrat de l'intervenant Musique à l'Ecole Elémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler un Contrat à Durée Déterminée établi en application des dispositions de l'article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour recruter l'intervenante Musique à compter de la rentrée scolaire 2009/2010. Le peu d'heures hebdomadaires nécessaires ainsi que le besoin de cet agent seulement pendant la période scolaire (dix mois dans l'année) le justifient. Cette dernière dispensera des cours de musique à toutes les classes de l'école publique Gabrielle et Jean SUDRE de la Commune de Puygouzon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- **DE RENOUVELER** le contrat de l'intervenante Musique (assimilée Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale) dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée de 6 heures par semaine de classe à compter de la rentrée scolaire 2009/2010, en qualité de non titulaire;
- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces afférentes à ce dossier.

### 2. Renouvellement du Contrat du Professeur d'Anglais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler un Contrat à Durée Déterminée établi en application des dispositions de l'article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour recruter le professeur d'Anglais à compter de la rentrée scolaire 2009/2010. La spécificité des tâches et des compétences requises ainsi que le besoin de cet agent seulement pendant la période scolaire (dix mois dans l'année) le justifient. Cette dernière dispensera des cours d'Anglais au sein de l'école publique Gabrielle et Jean SUDRE de la Commune de Puygouzon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- **DE RENOUVELER** le contrat du Professeur d'Anglais dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée de 24 heures par semaine de classe à compter de la rentrée scolaire 2009/2010, en qualité de non titulaire ;
- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces afférentes à ce dossier.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2009.

### **3. Modification du Tableau des Effectifs de la Commune.**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs et de transformer un poste d'Agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps complet en poste d'Agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (33/35<sup>ème</sup>).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> août 2009, 1 poste d'Agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps complet transformé en 1 poste d'Agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (33/35<sup>ème</sup>).

### **4. Echange de terrains sans soulte Commune de Puygouzon / Les Maisons Claires.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du report de cette délibération.

### **5. Décision Modificative n°1 – Budget assainissement**

Cette délibération est annulée.

### **6. Entretien du ruisseau et du chemin dits du Carrofol : Approbation de la convention passée avec la Commune de Saliès**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les communes de PUYGOUZON et de SALIES ont constitué ensemble au mois de mai 1978 un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) dénommé « Syndicat du Carrofol ».

L'objet dudit syndicat était alors « d'étudier, de réaliser, d'organiser, et de gérer la voirie du chemin du Carrofol entre le C.D. n°118 et le chemin rural des Mondets à Lestourié ». Il s'agissait de mettre en commun des moyens techniques et financiers permettant de gérer au mieux l'entretien du ruisseau du Carrofol, avec une participation financière des communes à hauteur du nombre de maisons d'habitation des communes desservies (97,5% pour Saliès, et 2,5% pour Puygouzon).

A l'origine, il a été prévu que le syndicat était constitué pour une durée de 30 ans. Ce délai est aujourd'hui expiré (échéance au mois de mai 2008), et après réunion du Comité Syndical en date du 12 avril 2008 et réunion entre les communes de SALIES et de PUYGOUZON en date du 19 mai 2008, il a été décidé de dissoudre le syndicat intercommunal du Carrofol.

La procédure administrative de dissolution du syndicat du Carrofol a donc été engagée et les services de la Préfecture du Tarn ont pris un arrêté, le 27 mars 2009, portant dissolution dudit syndicat, et détermination, sous la réserve du droit des tiers, des conditions de sa liquidation

Monsieur le Maire poursuit : Malgré la dissolution du syndicat du Carrofol, il est toujours dans l'intérêt des communes de SALIES et de PUYGOUZON de poursuivre le principe qui était le leur dans le cadre de la structure intercommunale aujourd'hui dissoute, à savoir la mise en commun de leurs moyens techniques et financiers, afin de gérer au mieux l'entretien du ruisseau et du chemin dits du Carrofol.

Après mise en œuvre de la procédure de dissolution du syndicat du Carrofol, il a été décidé de confier à la commune de SALIES la propriété pleine et entière du chemin et du ruisseau du Carrofol.

La commune de SALIES pourrait ainsi récupérer la charge de faire procéder comme elle le souhaite à l'entretien courant du ruisseau du Carrofol, et la commune de PUYGOUZON pourrait continuer à participer financièrement à cet entretien, à hauteur du nombre de maisons d'habitation de son territoire desservies par ledit ruisseau.

Ces modalités de fonctionnement pourraient être arrêtées par une convention entre les communes de SALIES et de PUYGOUZON. L'intérêt étant de simplifier les démarches administratives actuelles, avec suppression d'une entité intercommunale devenue inutile.

Monsieur le Maire précise qu'une solution potentielle a été trouvée avec la Mairie de PUYGOUZON, et qu'un projet de convention d'entretien a été rédigé afin de formaliser ladite solution. Ce projet de convention recouvre 4 articles. Les membres du Comité Syndical du Syndicat du Carrofol ont déjà, par délibération prise en date du 13 juin 2009, approuvé les termes de ladite convention.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de convention d'entretien du ruisseau et du chemin du Carrofol, élaboré conjointement par les communes de SALIES et de PUYGOUZON, et annexé à la présente.

Le Conseil Municipal :

Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu l'arrêté Préfectoral daté du 23 juin 1978 portant création du Syndicat Intercommunal dénommé « Syndicat du Carrofol » et approuvant les statuts de ladite entité juridique ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Carrofol, adoptés le 05 mai 1978, et plus précisément l'article n°3, fixant la durée de vie dudit syndicat à 30 années ;

Vu l'arrêté Préfectoral daté du 27 mars 2009, portant dissolution du syndicat intercommunal du Carrofol et détermination, sous la réserve du droit des tiers, des conditions de sa liquidation ;

Vu le projet de convention d'entretien du ruisseau et du chemin du Carrofol, élaboré conjointement par les communes de SALIES et de PUYGOUZON, et annexé à la présente ;

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2009.

Vu la délibération datée du 13 juin 2009, portant approbation, par les membres du Comité Syndical du Syndicat du Carrofoul, de la convention d'entretien en question ;

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE et ADOPTE** le projet de convention d'entretien du ruisseau et du chemin du Carrofoul, élaboré conjointement par les communes de SALIES et de PUYGOUZON, et annexé à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **PRECISE** que cette convention devra être avalisée par le Conseil Municipal de SALIES pour entrer effectivement en vigueur et devenir définitivement applicable.

### **7. Tirage au sort des jurés d'assises 2010.**

|   | N°<br>PAGE | N°<br>LIGNE | NOM        | PRENOM  | DATE ET LIEU<br>DE NAISSANCE    | ADRESSE                  | PROFESSION |
|---|------------|-------------|------------|---------|---------------------------------|--------------------------|------------|
| 1 | 21         | 4           | BARDOU     | Laurent | 14/08/1969 à Albi (81)          | 1, Côte d'Al Vigne       |            |
| 2 | 63         | 6           | CALVET     | Marcel  | 14/04/1928 à Graulhet (81)      | 3, Place Roger Barus     |            |
| 3 | 154        | 4           | HERNANDEZ  | Laurent | 30/07/1974 à Albi (81)          | 530, Avenue de la Borie  |            |
| 4 | 217        | 4           | PAGES      | Arlette | 31/08/1921 à Lavaur (81)        | Chemin de Belbèze        |            |
| 5 | 96         | 6           | DE LAGARDE | Gaétan  | 30/07/1987 à Fleurs (42)        | 21, Chemin de Bois Grand |            |
| 6 | 140        | 6           | GINOULLAC  | Raymond | 17/09/1943 à Viala du Tarn (12) | 7, rue de la Côte Boisée |            |

### **8. Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent communal.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent en charge de la cantine a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

### **9. Questions diverses :**

#### **9.1. Circulation chemins du travers d'Al Vigné.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté visant à interdire toute circulation sur les chemins du travers d'Al Vigné est en projet.

#### **9.2. Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques – Etude de faisabilité.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase pour la Commune et informe les membres du Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité de ce projet est nécessaire. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser l'étude de faisabilité du projet précité par le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn et fait lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EST FAVORABLE** à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase ;
- **ACCEPTE** de faire réaliser l'étude de faisabilité du projet précité par le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, le projet de convention annexée à la présente ainsi que les pièces s'y reportant.

#### **9.3. Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques – Demandes de subventions.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que compte tenu de l'urgence concernant le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase et dans l'hypothèse où l'étude de faisabilité de ce projet s'avèrerait positive et conforme d'un point de vue énergétique et financier à la décision des élus, il convient de solliciter les subventions potentielles, dans le cadre notamment de l'appel à projet au titre du FEDER récemment lancé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions potentielles, dans le cadre notamment de l'appel à projet au titre du FEDER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de solliciter les subventions potentielles, dans le cadre notamment de l'appel à projet au titre du FEDER;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune les pièces s'y rapportant.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2009.

### **9.4. Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage .**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du fait que le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn propose ses compétences pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase.

Compte tenu de l'urgence concernant le projet précité et dans l'hypothèse où l'étude de faisabilité de ce projet s'avèrerait positive et conforme d'un point de vue énergétique et financier à la décision des élus, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

### **9.5. MAPA Travaux voirie 2009.**

Monsieur le Maire fait lecture du Rapport d'Analyse des Offres concernant le marché à procédure adaptée pour travaux de voirie et informe l'assemblée que le choix s'est porté sur l'entreprise MALET.

### **9.6. Personnel communal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des recrutements en cours et à venir :

- un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, arrivé au 15 juin afin de pallier au départ de la comptable,
- un contrôleur de travaux : prise de poste prévue le 17 août,
- la nouvelle DGS : entrée en fonction le 15 septembre,
- une ATSEM supplémentaire pour la rentrée 2009.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.